




ERIDAN

Nouvelle canalisation de gaz dans la vallée du Rhône

Dossier de presse

13 mars 2012



 **Co-financé par l'Union européenne**
Programme énergétique européen pour la relance

1. Le projet ERIDAN: l'essentiel

Le projet ERIDAN consiste à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel de 220 km entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme), ainsi que les ouvrages d'interconnexion aux extrémités.

Il répond à la nécessité de développer des capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est du pays, sur un axe sud-nord, afin de sécuriser les approvisionnements et fluidifier les échanges de gaz naturel en France et en Europe.

Le projet en chiffres :

- . 220 km de canalisation et 12 postes de sectionnement
- . 60 communes sur 4 départements
- . 18 mois de travaux
- . 484 M€ d'investissements



Le projet ERIDAN bénéficie de cofinancements de l'Union européenne

La Commission européenne a attribué des subventions à GRTgaz en 2010 et 2011 dans le cadre du Plan énergétique européen de relance, établi en 2009 et au regard de leur importante contribution aux objectifs de la politique énergétique européenne.

Le renforcement de l'artère du Rhône (Eridan) permet de développer la fluidité et la flexibilité de la zone Sud, facilitant la concrétisation de projets ultérieurs tels que le développement de nouvelles infrastructures au Sud (stockages, terminaux méthaniers, interconnexions) et la fusion des zones Nord et Sud. La construction de la station de compression de Chazelles (Charentes) et l'artère du Rhône contribuent ainsi à intégrer le sud-ouest de l'Europe au cœur du marché européen et à tirer davantage profit des possibilités d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL) au sud de l'Europe. Le projet ERIDAN bénéficie d'un financement à hauteur de 74 M€. En dehors de cette contribution européenne, le projet est financé par GRTgaz qui se rémunère par les prestations de transport de gaz naturel réalisées pour les expéditeurs.



Carte du projet ERIDAN

2. Les étapes clés du projet



Le débat public (2009) sur l'opportunité d'un projet amorcé en 2007.

Le projet ERIDAN, a fait l'objet d'un **débat public de juin à novembre 2009** sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Ce débat a permis à chacun d'être informé sur les grandes lignes du projet, de discuter de son opportunité, et de faire connaître ses questionnements, préoccupations et attentes vis-à-vis de GRTgaz.

Le débat public s'est conclu par **une décision publiée par GRTgaz le 25 mars 2010** : GRTgaz décidait alors de poursuivre le projet, précisait le couloir d'études et prenait un certain nombre d'engagements.

La décision de réaliser le projet a été confirmée dans **une délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**, autorité chargée d'approuver les investissements de GRTgaz : le 19 avril 2011. La CRE a validé la demande de GRTgaz de réaliser le projet ERIDAN, sous réserve de la confirmation de l'obtention d'une subvention européenne, et des autorisations administratives nécessaires pour construire, puis exploiter les ouvrages projetés.

L'année 2011 a été mise à profit par GRTgaz pour **préciser le tracé du gazoduc** en concertation avec les collectivités territoriales, les représentants du monde agricole et viticole, les associations de protection de l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels.

Vers une enquête publique en 2013

Aujourd'hui, une nouvelle étape du projet s'ouvre : il s'agit de la préparation d'un dossier complet en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires. Ce dossier sera soumis à l'instruction des différentes institutions et organismes compétents (services de l'Etat, Autorité environnementale, collectivités territoriales, gestionnaires de réseau...) et sera présenté à l'ensemble des habitants des communes concernées lors **d'une enquête publique prévue mi-2013** et conduite sous l'égide d'une commission d'enquête, nommée par le Tribunal Administratif. D'ici là, GRTgaz a souhaité prendre plusieurs initiatives :

- Des réunions avec les acteurs du territoire (28 février – 13 mars)

Afin de préparer l'enquête publique et tenir les engagements pris pendant et à l'issue du Débat Public, le **représentant de l'Etat dans chaque département** et **GRTgaz ont souhaité présenter le projet en détail aux acteurs institutionnels du territoire** (élus, représentants des organismes consulaires, associations de protection de l'environnement). **Dans le département du Vaucluse, cette réunion se tiendra sous l'égide du Préfet du Vaucluse le 13 mars 2012.**

Au cours de ces réunions, GRTgaz fera un point d'avancement du projet, présentera le tracé retenu pour l'enquête publique, ainsi que les étapes de mise en œuvre du projet. Ces réunions constitueront une nouvelle phase d'échanges à l'échelle départementale (chaque collectivité a été rencontrée une ou plusieurs fois par les équipes de GRTgaz depuis le Débat Public) avant l'enquête publique.

Chaque réunion fera l'objet **d'un compte-rendu publié sur le site du projet Eridan** : (www.eridan.grtgaz.com).

- **Des réunions publiques à l'automne 2012**

Ces réunions publiques auront pour objectif de présenter le tracé de la canalisation, ainsi que les étapes à venir du projet, avant les réunions prévues dans le cadre de l'enquête publique.

3. Un projet intégré à son environnement

Dès l'origine, en 2007, GRTgaz a mené d'emblée des réunions de travail, avec des experts et des représentants des collectivités territoriales (réunions spécifiques sur l'environnement naturel, réunions avec les représentants du monde agricole, réunions avec chaque commune...) et des réunions d'information et de discussion avec un large public (débat public).



Le projet présenté aujourd'hui, et notamment le tracé, est le fruit d'un travail étroit avec les collectivités locales et les professionnels, combiné aux études environnementales et de sécurité qui constituent une part importante du dossier de demande d'autorisations.

Au-delà du tracé, et dans le droit fil des conclusions du débat public, GRTgaz a souhaité formaliser des engagements volontaires pris par ses équipes dans **une Charte des Engagements Territoriaux.**

Conçue spécifiquement pour le projet ERIDAN, la Charte des Engagements Territoriaux, jointe au dossier de demande d'autorisations administratives, articule plusieurs volets pour améliorer l'insertion territoriale d'ERIDAN parmi lesquels :

. Volet Information – Concertation

Le dialogue se poursuivra au moins jusqu'à la clôture du projet. Chaque maire aura également un interlocuteur de GRTgaz dédié tout au long du chantier.

. Volet économique

L'inventaire des métiers qui seront représentés sur le chantier sera effectué par GRTgaz afin d'étudier le recours à l'emploi local en partenariat avec les CCI locales et Pôle Emploi.

. Volet agricole

Les mesures à mettre en place sur le chantier seront établies avec l'assistance d'un garant agricole désigné par la Profession agricole.

. Volet environnemental et patrimonial

GRTgaz prévoit l'intervention d'un écologue, garant environnemental chargé d'organiser le dialogue avec les élus locaux et les associations et de s'assurer que les entreprises de travaux respectent les engagements pris par GRTgaz.

. Volet accompagnement du projet ERIDAN (1% territorial)

GRTgaz est un des utilisateurs de cet espace de la Vallée du Rhône, par ailleurs fortement sollicité. GRTgaz a donc souhaité, à travers un dispositif d'accompagnement de projets, être partenaire des collectivités, pour favoriser l'insertion territoriale de ce projet, dans les domaines de l'aménagement de l'espace et du développement durable (1% du montant du projet ERIDAN).



GRTgaz, privilégiera l'accompagnement des projets s'inscrivant dans les grands domaines suivants qui recourent à la fois des préoccupations issues du débat public et des grandes orientations de l'entreprise (développement durable) : préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ; mise en valeur et découverte du milieu naturel ; valorisation de l'agriculture locale ; coordination avec d'autres infrastructures à proximité immédiate des ouvrages ERIDAN ; intervention dans le cadre de programmes ou de procédures collectives : pôles ruraux d'excellence, contrat locaux de développement.

Cette charte, qui illustre les engagements de GRTgaz en matière de Développement Durable, fera l'objet d'un **bilan détaillé et public** sur la tenue des différents engagements (5 volets).

4. Entretien et surveillance

Avec 450 collaborateurs, GRTgaz en Région Rhône Méditerranée exploite et surveille les ouvrages. A ce titre, les équipes régionales de GRTgaz seront les interlocuteurs naturels des riverains, des collectivités locales et des entreprises dès la mise en service du nouveau gazoduc.

Les canalisations font l'objet d'interventions de surveillance, d'inspection et de maintenance régulières, conformes aux réglementations en vigueur.



En particulier, la surveillance pédestre, aérienne ou automobile permet de :

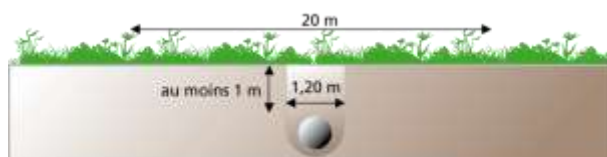
- . repérer d'éventuels chantiers qui pourraient endommager le gazoduc,
- . contrôler l'état de l'environnement autour du gazoduc.

Des inspections sont menées, en outre, sur ce type de canalisation, pour :

- . contrôler l'efficacité du dispositif de protection contre la corrosion
- . contrôler, sans découvrir la canalisation, l'état des tubes et de leur revêtement afin de détecter, de réparer d'éventuels défauts.

Un centre de surveillance régionale chargé de surveiller le réseau de gazoduc est opérationnel 24h/24 et 365 jours par an. Numéro vert : 0 800 24 61 02

La canalisation fait aussi l'objet d'activités de maintenance courante, destinées à entretenir les bandes de servitude et la signalisation du gazoduc, et à inspecter visuellement l'état des berges des traversées des cours d'eau, l'état de la signalisation, etc.



Bande de servitudes

Au total, on estime que ces activités liées à l'exploitation du gazoduc représentent annuellement 2 à 3% du montant de l'investissement, soit 10 à 15 millions d'euros d'activité locale.

Pour ce qui concerne ERIDAN, ces activités seront gérées par des équipes basées sur le secteur Drôme-Ardèche (sites basés à Loriol et à Châteauneuf-de-Galaure), et sur le secteur Alpilles (sites à Saint-Martin-de-Crau et à Orange).



Carte de la région Rhône Méditerranée

5. GRTgaz

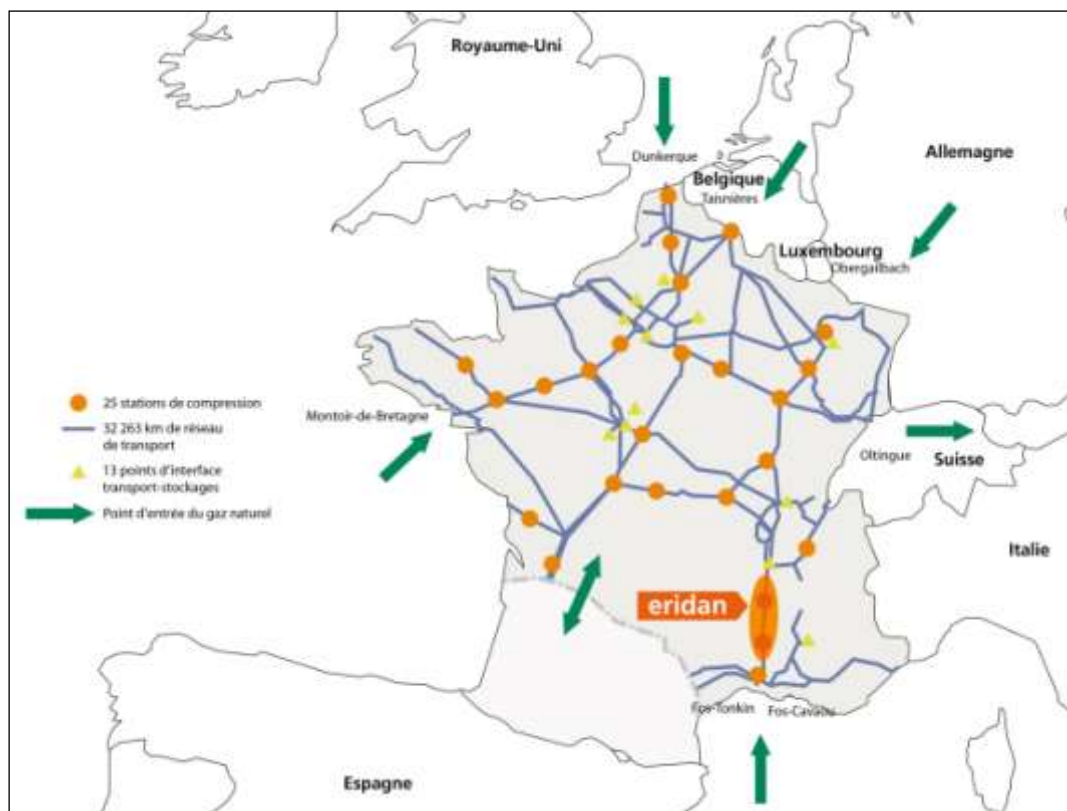
GRTgaz est une société anonyme détenue à 75% par GDF SUEZ et à 25% par la Société d'Infrastructures Gazières, consortium public composé de CNP assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts

GRTgaz construit, exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel à haute pression sur la majeure partie du territoire national. GRTgaz livre le gaz naturel que lui confient ses clients, à destination des points de consommation directement raccordés au réseau de transport : les réseaux de distribution publique pour l'alimentation des ménages, des collectivités et des entreprises, les grands consommateurs industriels et les centrales de production d'électricité qui fonctionnent au gaz naturel.



Soumis à des obligations de service public, GRTgaz doit garantir que son réseau peut faire face à une augmentation des quantités transportées lors de pointes de froid exceptionnelles.

Avec plus de 32 000 km de gazoducs et 25 stations de compression, GRTgaz exploite l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe, dans les conditions de sécurité, de fiabilité reconnues.



Carte du réseau GRTgaz



Par ses investissements dans le développement et la modernisation des infrastructures de transport, GRTgaz contribue à la fluidité des échanges, à la simplification de l'accès aux nouvelles ressources de gaz naturel et au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.

GRTgaz en chiffres :

- . 3000 collaborateurs
- . 32 000 km de canalisations
- . 25 stations de compression
- . 640 TWh transportés en 2011
- . 89 clients expéditeurs de gaz naturel
- . 1200 clients industriels directement raccordés au réseau de GRTgaz
- . 500 millions d'euros investis en moyenne chaque année au cours des trois dernières années

6. Les coordonnées utiles

- . le site internet du projet : www.eridan.grtgaz.com
- . pour poser des questions, écrire à l'adresse : eridan@grtgaz.com
- . un contact presse Christophe Feuillet, tél : 01 55 66 42 68
- . les coordonnées de la Région Rhône Méditerranée :
 - GRTgaz
 - Région Rhône Méditerranée
 - 33 rue Pétrequin – BP 6407
 - 69413 Lyon cedex 06
- . pour plus d'informations sur GRTgaz : www.grtgaz.com